

Communiqué de presse

Intempéries dans les Alpes-Maritimes :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région PACA dévoile son dispositif de soutien aux entreprises sinistrées



Le 09 octobre 2020 - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur annonce la mise en place d'une cellule d'urgence dédiée à l'accompagnement des entreprises impactées par les terribles intempéries ayant eu lieu début octobre.

Les 55 communes du département des Alpes-Maritimes reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux dégâts causés par la tempête Alex comptent entre 400 et 600 entreprises artisanales, soit autant d'artisans ayant besoin d'un accompagnement humain et matériel nécessaire à la reprise de leur activité.

Fidèle à son engagement d'accompagner les artisans en toutes situations, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région PACA a activé sa cellule d'urgence :

- Le fonds de calamités et catastrophes naturelles, d'une hauteur de 700 000 euros, a été immédiatement activé. Ce soutien financier a pour objectif d'aider les entrepreneurs à assurer les dépenses de premières nécessités et à envisager la possibilité d'une reprise d'activité dans les meilleures conditions. Cette aide vient compléter le fonds d'urgence entreprises des Alpes-Maritimes, abondé par la Région Sud, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole, la CCINCA, l'URSSAF.

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région PACA offre une permanence sur place dans les principales communes sinistrées afin d'être au plus près des problématiques spécifiques de chaque entreprise, afin de les aider dans la constitution de leurs dossiers de manière précise et efficace.
- Une collecte de dons à destination des populations sinistrées a également été mise en place au sein des locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Laurent du Var. Ces produits de première nécessité ont été acheminés par nos services au centre de collecte le plus proche du lieu des intempéries.
- L'équipe de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région PACA est disponible au 04 93 14 24 63, ligne téléphonique dédiée aux artisans, mais également par e-mail : assistance06@cmar-paca.fr.

« Nous serons, plus que jamais, aux côtés des artisans dans cette épreuve. Il est essentiel d'aider les entreprises à surmonter le désastre auquel elles font face : nous invitons les artisans sinistrés à prendre contact au plus vite avec nos services. » déclare Jean-Pierre Galvez, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur.

CONTACT(S) PRESSE :

Claire HELFER - c.helfer@cmar-paca.fr – 04 91 32 34 79